

FORMULAIRE D'INSCRIPTION À L'ÉLECTION DE MISS/MISTER CUSSET 2019

À TRANSMETTRE AVANT LE 1 OCTOBRE 2018 (inclus)

Hôtel du Parc/Salon de coiffure Nathalie Lucas

Mairie de Cusset au Pôle économique – electionmissmistercusset@gmail.com

Pour tous renseignements : 06 32 92 54 57/04 70 97 97 55/04 70 30 95 35

Je soussigné(e), atteste de l'exactitude des informations fournies ci-après.

Pour valider votre inscription, il est impératif de dater, de signer ce présent formulaire accompagné d'une photocopie d'un justificatif de domicile et d'être présent à la pré-sélection du samedi 6/10 à 17h00 ou du 8/10 à 17h45 (en mairie de Cusset)

VOTRE IDENTITÉ

Nom : Prénom : Age : ans
Date de Naissance : Sexe : F H
Adresse : Code Postal : Ville :
☎ fixe : ☎ portable : ✉ mail :
Taille : cm Taille textile (36, 38, 40, 42,44...) : Tee-shirt (XS, S, M, L, XL...) :

QUELQUES QUESTIONS POUR MIEUX VOUS CONNAÎTRE

Études ou profession en cours : Dernier diplôme obtenu : Langues étrangères parlées :
Avez-vous déjà voyagé ? : oui non Si oui, dans quel(s) pays ?
Êtes-vous membre d'une association loi 1901, si oui laquelle ? Depuis quand ?
Pratiquez-vous un sport ? Quelles sont vos lectures favorites ?
Quels sont vos goûts musicaux ?
Autres loisirs ?
Quelles sont vos principales qualités ?
Quels sont vos principaux défauts ?
Avez-vous déjà participé à un concours de beauté ? oui non Si oui, où ? quand ?
Pourquoi vous présentez-vous à l'élection de MISS/MISTER CUSSET ?

Que représente pour vous le rôle d'une MISS/d'un MISTER ?

Je soussigné(e), confirme ma volonté de participer à l'élection de MISS/MISTER CUSSET 2018 et déclare avoir pris connaissance du règlement et être en accord avec les valeurs et principes inscrits dans le règlement.

Fait à le

Signature du/de la candidat(e), précédée de la mention « Lu et approuvé ».

RÈGLEMENT ÉLECTION MISS ET MISTER CUSSET 2019

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'élection Miss et Mister Cusset est organisée par l'Union des Commerçants et Artisans de Cusset (UCAC). Elle aura lieu le **samedi 17 novembre 2018** à l'espace Chambon de Cusset. L'objectif de cet évènement est de promouvoir l'UCAC en présentant les savoir-faire des commerçants avec l'élection d'une Miss et d'un Mister Cusset.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'élection Miss et Mister Cusset 2018 met en compétition 10 candidat(e)s de chaque sexe. Pour pouvoir participer à l'élection, chacun des 10 candidat(e)s devra répondre aux conditions suivantes :

- participer à l'élection Miss et Mister Cusset 2019 parce qu'elle/il le désire et dans son intérêt personnel ;
- résider à Cusset ;
- avoir entre 16 et 22 ans à la date du 17 novembre 2018 ;
- être présent(e) à toutes les phases préparatoires de l'élection (présélection en octobre 2018 et soirée de l'élection) ;
- défiler en tenue de ville et en tenue de soirée.

Les jeunes filles et jeunes hommes élu(e)s, s'engagent à être présents lors de manifestations organisées par l'UCAC et par la Ville de Cusset.

Toute absence d'un(e) candidat(e) le jour de l'élection entraînera automatiquement sa disqualification.

ARTICLE 3 : AUTORISATION PARENTALE ET DROIT À L'IMAGE

Une autorisation des parents ou du représentant légal est nécessaire lorsque la jeune fille ou le jeune homme est mineur(e). Le (la) candidat(e) ou son représentant [candidat(e)s mineur(e)s] autorise la diffusion de toutes les photos prises dans le cadre de cette manifestation ou photos transmises au moment de l'inscription.

ARTICLE 4 : DÉROULEMENT DE L'ÉLECTION

L'élection de Miss et Mister Cusset 2019 se déroule en présence de public. Le jury de l'élection sera composé d'au moins 9 personnes. Les membres du jury n'auront aucun lien de parenté familial direct, ni de subordination avec un(e) des candidat(e)s.

ARTICLE 5 : RESPECT DU RÈGLEMENT ET DES VALEURS ATTACHÉES A L'ÉLECTION

Tout(e) candidat(e) à l'élection de Miss et Mister Cusset 2019 doit prendre connaissance et accepter sans aucune réserve le présent règlement et le principe du concours.

En cas d'atteinte à l'image de l'élection de la part d'un(e) candidat(e), le/la candidat(e) pourra être suspendu(e) ou destitué(e) de son titre par les organisateurs du projet.

Tout(e) contrevenant(e) à un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé(e) de la possibilité de participer au concours, mais également des prix qu'elle/il aura éventuellement pu gagner.

ARTICLE 6 : DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le règlement est à remettre avec la fiche d'inscription, approuvés par la signature du candidat(e).

DATE ET SIGNATURE

Nom et prénom du candidat(e) précédés de la mention « Je déclare avoir lu et accepté le présent règlement »

Date :

Signature

Nom et prénom du parent, responsable légal, précédés de la mention « Je déclare avoir lu et accepté le présent règlement, j'accepte ainsi la participation de ma fille/mon fils (**nom et prénom**) à l'élection de Miss et Mister Cusset 2019 ».

Date :

Signature